

L'an deux mil vingt et un, le 1^{er} avril à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mmes Annick ALIX FAUDEMÉR, Sylvie ASSELIN, Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mmes Catherine COQUELIN, Isabelle DEGUETTE, MM. Manoël DUDOUIT, Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, MM. Joël GAUTIER, Emmanuel JAMARD, Mmes Nathalie LECLER, MM. Yann LECUYER, Franck LEGIGAN, Sébastien LEMONNIER, Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, MM. Cyril PANIEL, Laurent PIEN, Mmes Pierrette POUSSET, Martine SAVARY, Aurélie VERGIN, Laëtitia VIVIER

Excusés : M. Pierrick DELACOTTE qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Laurence DUFOUR, Mme Nathalie LECUIR, M. Gilles MALICOT, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à Mme Sylvie GAUTIER

Absents : M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : Mme Sylvie GAUTIER

Date de convocation : 24 mars 2021

Date d'affichage : 9 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Pouvoirs : 2

Votants : 25

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil du 18/03/2021
- 2) Présentation du nouveau schéma de collecte des déchets (*exposé de l'Agglo*)
- 3) Attribution des subventions 2021
- 4) Budget principal :
 - vote du BP 2021
 - vote des taux de fiscalité 2021
 - vote de la subvention au budget annexe *Condé Espace*
 - vote de la subvention au budget CCAS
- 5) Budget annexe *Condé Espace* : vote du BP 2021
- 6) Budget annexe *Lotissement du Mesnil-Grimault (La Pommeraie)* : vote du BP 2021
- 7) Budget annexe *Panneaux photovoltaïques* : vote du BP 2021
- 8) Convention d'adhésion au programme national « Petites Villes de Demain »
- 9) Acquisition du site de l'ancienne distillerie
- 10) Décisions du Maire par délégation
- 11) Communications de la municipalité
- 12) Questions diverses

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal. Mme Sylvie GAUTIER est choisie comme secrétaire de séance.

M. Le Maire informe que le 1^{er} point relatif à l'approbation du PV du dernier conseil municipal du 18/03/2021 est supprimé au motif que le PV n'a pas encore été envoyé aux conseillers municipaux.

1- Présentation du nouveau schéma de collecte des déchets (*exposé de l'Agglo*)

Rapporteurs : Claude JAVALET (Vice-président St-Lô Agglo) et Dominique LOYANT (DGA St-Lô Agglo)

Qui fait quoi ?

- Agglo : collecte des déchets ménagers en porte à porte
- Syndicat Mixte du Point Fort : collecte en apport volontaire, déchetteries, traitement des déchets
- Les communes ont conservé le pouvoir de police spéciale « déchets » en cas de dépôts sauvages

Enjeux pour demain

- Technique : une quarantaine de collectes différentes sur le territoire. Cela devient compliqué à gérer.
- Financier : actuellement, 2 modes de tarification différents (TEOM et REOM). Nécessité d'un mode de financement harmonisé et unique
- Environnemental : répondre aux objectifs à l'échelle nationale et régionale visant à réduire la production de déchets

Objectif 100 % énergies renouvelables d'ici 2040

- Le nouveau schéma de collecte permettra de faire baisser la consommation énergétique : diminution par 2 des ordures ménagères, soit un gain de 100 GWh

Contenu du schéma de collecte

- Extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2023 : on pourra mettre tous les plastiques et papiers dans le tri sélectif, à l'exception du verre. Tout est recyclable ! Pour ce faire, construction d'un nouveau centre de tri qui s'appellera *Normantri*, à côté de Caen (35 M€), dont l'achèvement est prévu en 2023.
- Fin des sacs de collecte en 2022 : remplacés par des conteneurs (marron pour les ordures ménagères OM et jaune pour le tri sélectif) ou colonnes semi-enterrées.
- Nouvelle fréquence de collecte en porte à porte : tous les 15 jours pour les OM comme pour le tri sélectif. Le camion passera toutes les semaines, mais pour deux collectes différentes (OM ou tri sélectif). Collecte hebdomadaire pour les territoires dits « agglomérés » de plus de 2 000 hab. (INSEE) : St-Lô, Torgny-sur-Vire, St-Amand (en partie), Marigny (en partie). Condé-sur-Vire sera desservie tous les 15 jours.
- Le verre sera toujours collecté en apport volontaire (colonne)
- Déchets verts : le service sera conservé, mais sur option (facturé en plus aux particuliers).
- Le système d'accès aux déchetteries n'est pas modifié pour l'instant

Cas particuliers

- Maison en bout d'impasse ou en bordure de chemin rural où le camion, n'ayant pas le droit de reculer, ne pourra pas s'aventurer.
- Maisons de bourg (secteur dense) où il n'y a pas de place pour stocker deux bacs
- Pour ces points complexes, la commune devra les recenser et les transmettre à l'Agglo pour que des solutions adaptées soient proposées : conteneur collectif avec badge électronique ou conteneur avec cadenas individuel.

Mode de financement

- TEOM : en vigueur sur Condé-sur-Vire et les 4/5^{ème} de l'Agglo, adossée à la taxe foncière.

- REOM : similaire à une facture d'eau, en vigueur uniquement sur Canisy (calculée en fonction de la taille du foyer).
- Demain : REOM incitative.

Qui paiera ?

- Tous les usagers réels du service :
 - ✓ Ménages
 - ✓ Professionnels
 - ✓ Administrations (écoles, mairies, hôpitaux...) en tant qu'utilisateur du service

Pourquoi une redevance incitative ?

- Bénéfice environnemental plus important avec réduction des déchets qui seront mieux triés
- Meilleure maîtrise des coûts
- Assiette de facturation transparente et équitable

Principe de la tarification incitative

- Elle ne concernera que le bac marron (OM), mais par le bac de tri sélectif. Coût : 1,7M€
- Chaque bac marron sera équipé d'une puce, et à chaque passage le bac sera scanné par le camion benne.
- Moins l'utilisateur sortira son bac, moins il paiera !
- Forfait de base : fixé pour 12 levées/an. Toute levée supplémentaire sera facturée en sus à l'utilisateur.
- Il a été constaté sur les territoires ayant adopté la tarification incitative qu'au bout d'un an, tous les foyers ne sortent plus leur bac qu'une fois par mois.
- Quid des nuisances olfactives ? le fait de conserver les déchets dans un bac fermé permettra de réduire les odeurs.
- Volume du bac : déterminé en fonction de la taille du foyer

Calendrier prévisionnel

- **Septembre à décembre 2021** : enquête auprès des 35 000 foyers qui seront visités individuellement (comme pour le recensement). Une trentaine d'ambassadeurs seront embauchés et sillonneront le territoire de l'Agglo. Coût : 600 K€.
- **2022** : test grandeur nature sur toute l'année (facturation à blanc) afin de vérifier la fiabilité du système.
- **2023** : facturation réelle

Questions habituellement soulevées

- La redevance incitative risque-t-elle de générer des dépôts sauvages d'ordures sur le territoire ? Réponse : surveillance accrue et sanctions pénales
- Peut-on maintenir l'apport volontaire pour les emballages et le papier dans les zones plus rurales ? Réponse : il n'est pas judicieux de les maintenir. L'idée est d'harmoniser le régime de collectes et de facturation. Les colonnes jaunes (tri sélectif) et bleu (papier) vont disparaître du paysage.
- Quelle taille de bacs ? Réponse : foyer < 3 pers. = bac de 120 L, foyer > 3 pers. = 240 L. Professionnels : 360 ou 660 L. Les bacs pourront être changés en fonction de l'évolution du foyer. L'Agglo recrutera 4 personnes pour gérer les bacs et la facturation
- Combien vont payer les usagers ? Les usagers du secteur rural (dont fait partie Condé-sur-Vire) paieront environ 240 €/an (pour une levée 1 fois/mois) + 60 € (si levée tous les 15 jours). Actuellement, l'habitat de Condé-sur-Vire paie en moyenne 282 €/an. Les condéens devraient donc payer moins cher dans le cadre du nouveau schéma de collecte.

L'exposé de ce point appelle les questions suivantes :

- M. Alain LENESEY : si une personne ne veut pas de bac. Qu'est-ce qui se passera ? Réponse : le service est obligatoire. Il paiera donc le service minimum (240 €/an).
- Mme Martine SAVARY : le bac jaune sera-t-il bien gratuit ? Réponse : oui pour l'instant, mais il n'est pas exclu que, demain, le tri sélectif devienne payant en cas de surproduction de déchets recyclables.
- M. Cyril PANIEL : comment la réforme va s'appliquer pour les immeubles collectifs ? Réponse : des conteneurs collectifs équiperont ces immeubles avec badge électronique, sous réserve qu'aucune autre solution technique moins chère ne soit possible.
- M. Alain LENESEY : comment les propriétaires bailleurs pourront récupérer la redevance sur leurs locataires ? Réponse : une partie sera facturée sur les bailleurs et une autre sur les locataires. Mais, ce n'est pas encore définitivement fixé.
- Mme Nathalie LECLER : comment ça se passera si le lieu de levée est très éloigné de l'habitation (par exemple : 400 m). Réponse : plusieurs solutions seront possibles (bac avec badge électronique, bac avec cadenas ou distribution de sacs pré-payés (sacs rouges)).

2- Vote des subventions 2021

Rapporteur : M. Emmanuel JAMARD

Proposition :

- **Pour les associations Condéennes** : reconduction des montants 2020 sauf si l'association demande moins ou si l'absence de projets ne justifie pas un soutien équivalent à l'année dernière.
- **Pour les associations extérieures** : soutien à 3 associations
 - **Ligue de l'enseignement de Normandie** (organisation de séances de cinéma en partenariat avec Cinéma et Culture pour Tous)
 - **Torigni musique** (participe régulièrement aux festivités communales)
 - **Les Saltimbrés** (ateliers cirques les mercredis après-midi à la salle des fêtes)

Globalement, il est proposé de soutenir **21 associations** (21 en 2020) pour un montant total de **30 354 €** (37 830 € en 2020). Cet écart s'explique principalement par la réduction de l'aide apportée à l'OCVA (baisse de 20 000 € à 12 000 €) en raison de la suspension de l'activité événementielle. Le projet de BP 2021 prévoit au compte 6574 (subventions aux associations) des crédits à hauteur de 35 000 €. Ce montant supérieur permettra de répondre à des demandes déposées en cours d'année.

L'exposé de ce point soulève les questions suivantes :

- Mme Esther BEUVE demande si la commune aurait le droit de soutenir dans le contexte actuel les associations sportives. M. le Maire répond non pour une raison simple : l'incompétence juridique de la commune. C'est l'Agglo qui attribue les subventions aux associations sportives. Mme Sylvie GAUTIER ajoute qu'une seule association avait déposé, l'année dernière, une demande d'aide exceptionnelle (pour financer le transport d'un adhérent). Elle avait été refusée par la commune.
- M. Yann LECUYER demande la signification du point d'interrogation dans la colonne « demande de subvention ». Il signifie que l'association sollicite une aide, mais n'a pas indiqué de montant.

Le Conseil municipal décide de :

- Attribuer les subventions 2021 suivant le tableau ci-après.
- Dire que la subvention destinée à *Cheval médiéval* est conditionnée à la réalisation du spectacle, objet de sa demande.

N°	Associations	2017 (pour mémoire)	2018 (pour mémoire)	2019 (pour mémoire)	2020 (pour mémoire)	Demande de subvention	2021
Associations condéennes							
1	AAPPMA Les Pêcheurs		500 €	510 €	500 €	500 €	500 €
2	Amicale du Personnel Communal	1 515 €	1 532 €	1 530 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
3	Amis de Jean de Brébeuf	126 €	127 €	130 €	200 €	200 €	200 €
4	Anciens combattants de Condé sur Vire	600 €	607 €	619 €	619 €	?	400 €
5	Anciens combattants Le Mesnil-Raoult	100 €	101 €	103 €	103 €	100 €	100 €
6	Anciens combattants de Troisgots					700 €	100 €
7	Cinéma et Culture Pour Tous	500 €	505 €	1 000 €	510 €	1 000 €	750 €
8	Société de chasse	469 €	474 €	483 €	483 €	500 €	250 €
9	Cheval médiéval					5 000 €	1 500 €
10	Club de l'amitié du 3ème âge - Le Mesnil-Raoult		100 €		0 €	200 €	0 €
11	Club de l'amitié - Troisgots					aucune demande	
12	Club du 3 ^{ème} âge - Condé sur Vire	455 €	460 €	469 €	469 €	500 €	250 €
13	Comité de jumelage Condé-sur-Vire/Whitehill	650 €	657 €	670 €	670 €	aucune demande	
14	Comité des fêtes - Le Mesnil-Raoult					aucune demande	
15	Comité des fêtes - Troisgots					aucune demande	
16	Condé-sur-Vire Histoire et Mémoire					aucune demande	
17	Dynamique Commerciale et Artisanale	466 €	471 €			500 €	500 €
18	Ecole Cantonale de Musique					aucune demande	
19	Familles Rurales de Condé-sur-Vire			300 €		aucune demande	
20	Gymnastique volontaire					aucune demande	
21	IDEATIC	500 €				aucune demande	
22	Jardin pour tous (Un)	100 €				aucune demande	
23	Condé Comédie (La Joyeuse Compagnie)					aucune demande	
24	Moto Club Les Manouches					aucune demande	
25	OCVA	23 000 €	23 000 €	30 000 €	20 000 €	20 000 €	12 000 €
26	P'tite compagnie (La)	554 €	560 €	571 €	571 €	?	500 €
27	Paniers Normands - Troisgots					aucune demande	
28	Parents d'élèves Condé-sur-Vire - Les Amis des écoles (APE)	100 €				aucune demande	
29	Parents d'élèves RPI Le Mesnil-Raoult/Troisgots	100 €	101 €	200 €	200 €	200 €	200 €
30	Pinceaux de la Vire (Les)					aucune demande	
31	Vélorail de la Vallée de la Vire (ancien nom : Pour la Vire)	505 €	510 €	520 €	1 040 €	1 200 €	1 000 €
32	Vieilles Normandes (Les)	400 €	404 €	700 €	700 €	?	700 €
	SAG Condé-sur-Vire	420 €	1 425 €	1 420 €		aucune demande	
	coop. scolaire école maternelle Condé/Vire : BCD, Noël, sorties	1 576 €	1 593 €	1 576 €	1 576 €		1 576 €
	coop. scolaire école élémentaire Condé/Vire : travaux manuels, sorties...	6 378 €	6 448 €	6 378 €	6 378 €	6 378 €	6 378 €
	RPI Mesnil-Raoult/Troisgots/St-Romphaire					aucune demande	
	Amicale des sapeurs pompiers de la Vire		300 €			aucune demande	
	Bien vivre ensemble (BVE)	1 000 €				aucune demande	
	SOUS-TOTAL (1)	39 514 €	39 875 €	47 180 €	35 519 €	40 054 €	28 404 €
Associations extérieures							
33	Torigni Musique		306 €	312 €	312 €	350 €	300 €
34	Les Saltimbrés				600 €	2 000 €	600 €
35	Chorale Arc en Ciel					150 €	0 €
36	Ligue de l'enseignement de Normandie (réseau génériques)	1 017 €	1 028 €	1 049 €	1 049 €	3 349 €	1 050 €
	APEI Centre Manche (Agneaux)	211 €		300 €		aucune demande	
	Les Gazelles de la Vire				200 €	aucune demande	
	ATLACTE (Association Tourisme Loisirs Activités)	300 €	303 €			aucune demande	
	Les Gars d'ici et d'ailleurs		300 €	306 €		aucune demande	
	Les P'tits Doudous - Hopital Méorial Saint-Lô	100 €				aucune demande	
	ACCAT (Association cantonale de complément alimentaire de Torigni)	160 €				aucune demande	
	Aide aux Déficiants Visuels - Saint Lô	100 €				aucune demande	
	"Sur les Pas de So" Fondation maladies rares	100 €				aucune demande	
	Condé Sports (organisation du 75ème anniversaire)	1 000 €				aucune demande	
	ANPER (association nationale de protection eaux et rivières)				150 €	aucune demande	
	SOUS-TOTAL (2)	2 988 €	1 937 €	1 967 €	2 311 €	5 849 €	1 950 €
	TOTAL (1 + 2)	42 502 €	41 812 €	49 147 €	37 830 €	45 903 €	30 354 €

Pour : 21 Contre : Abstentions :

* Ne prennent pas part au vote (en raison de leur lien avec une association subventionnée) : Cyril PANIEL, Annick ALIX FAUDEMÉR, Sylvie ASSELIN, Alain LENESLEY

4- Budget principal de la commune

Rapporteur : M. Emmanuel JAMARD

1) Vote du BP 2021

Exemples de dépenses d'investissement :

- Matériels divers destinés aux services techniques : 83 832 €
- Intégration des cimetières de Mesnil-Raoult et de Troisgots dans le logiciel Elabor : 19 048 €
- Equipement numérique des écoles (Plan de relance) : 30 000 €
- Achat d'un équipement de cuisine à l'école élémentaire : 18 084 €
- Travaux de défense incendie : 29 154 €
- Rénovation des logements de Mesnil-Raoult et de Troisgots : 185 420 €

Ecart avec le PPI 2021-2026

- Par rapport au PPI 2021-2026, il est constaté un écart de l'ordre de 470 K€ (3 101 630 € contre 2 633 868 € au PPI)
- Mais, il est peu probable que toutes les dépenses figurant au BP 2021 soient réalisées dans l'exercice. Des dépenses glisseront forcément sur l'exercice 2022.

Le Conseil municipal décide de :

- Approuver, par chapitre, le BP 2021 du budget principal présenté ci-après :

- section de fonctionnement : 4 875 511 €
- section d'investissement : 4 107 747 €

		2020		2021		
FONCTIONNEMENT		BP	CA	BP	Variation % 2021/2020	
DEPENSES	011 Charges à caractère général	2 118 152	915 885,51	1 788 281	84%	
	012 Charges de personnel	1 552 400	1 459 176,74	1 500 600	97%	
	014 Atténuations de produits	0	0,00	0		
	022 Dépenses imprévues	15 000	0,00	15 000	100%	
	023 Virement à la section d'invest	1 097 424	0,00	1 047 582	95%	
	042 Opérations d'ordre	116 053	116 052,22	103 476	89%	
	65 Autres charges de gestion courante	377 483	361 950,71	365 572	97%	
	66 Charges financières	50 000	47 563,88	50 000	100%	
67 Charges exceptionnelles	5 000	301,63	5 000	100%		
		5 331 512	2 900 930,69	4 875 511	91%	

		2020		2021		
INVESTISSEMENT		BP	CA	RAR 2020	Nouveaux crédits 2021	TOTAL
DEPENSES	001 Déficit d'investissement reporté	210 157	0,00	0	670 952	670 952
	020 Dépenses imprévues	39 000	0,00	0	50 000	50 000
	040 Opérations d'ordre entre sections	0	0,00	0	0	0
	041 Opérations patrimoniales	0	0,00	0	0	0
	10 Dotations, fonds divers, réserves	0	0,00	0	0	0
	16 Emprunts et dettes assimilées	267 978	268 317,07	0	285 165	285 165
	20 Immobilisations incorporelles	24 705	16 354,85	10 076	29 509	39 585
	204 Subventions d'équipement versées	15 273	15 272,96	0	0	0
	21 Immobilisations corporelles	381 795	48 138,76	295 759	311 138	606 897
	23 Immobilisations en cours	257 662	192 570,44	13 104	554 479	567 583
	27 Autres immobilisations financières	0	0,00	0	0	0
Opérations d'équipement	1 549 316	883 738,38	199 956	1 687 609	1 887 565	
		2 745 876	1 424 392,46	518 895	3 588 852	4 107 747

		2020		2021		
FONCTIONNEMENT		BP	CA	BP	Variation % 2021/2020	
RECETTES	002 Excédent de fonct reporté	1 841 171	0,00	1 338 246	73%	
	013 Atténuations de charges	45 000	63 790,85	45 000	100%	
	042 Opérations d'ordre	0	0,00	0		
	70 Produits des services ventes	202 800	223 913,49	245 300	121%	
	73 Impôts et taxes	2 281 326	2 341 066,47	2 301 326	101%	
	74 Dotations, subventions	770 200	774 827,76	758 624	98%	
	75 Autres produits de gestion courante	100 500	106 669,52	100 500	100%	
	76 Produits financiers	64 615	64 615,28	64 615	100%	
77 Produits exceptionnels	25 900	10 968,90	23 900	92%		
		5 331 512	3 585 852,27	4 875 511	91%	

		2020		2021		
INVESTISSEMENT		BP	CA	RAR 2020	Nouveaux crédits 2021	TOTAL
RECETTES	001 Excédent d'investissement reporté	0	0,00	0	0	0
	021 Virement de la section de fonct	1 097 424	0,00	0	1 047 582	1 047 582
	024 Cession d'immobilisations	104 500	0,00	0	21 000	21 000
	040 Opérations d'ordre entre sections	116 053	116 052,22	0	103 476	103 476
	041 Opérations patrimoniales	0	0,00	0	0	0
	10 Dotations, fonds divers, réserves	639 792	499 978,59	0	1 377 644	1 377 644
	13 Subventions d'investissement	38 667	31 548,10	0	75 123	75 123
	16 Emprunts et dettes assimilées	180 000	1 051,79	0	0	0
	4542 Travaux d'office pour compte de tiers	0	0,00	0	0	0
	Opérations d'équipement	569 440	314 966,23	0	1 482 922	1 482 922
			2 745 876	963 596,93	0	4 107 747

Pour : 25 Contre : Abstentions :

2) Vote des taux de fiscalité 2021

Il est rappelé que les taux de fiscalité à voter sont des **taux de convergence** vers lesquels doivent tendre les taux des communes historiques (Condé-sur-Vire, Mesnil-Raoult, Troisgots) au terme de la

période d'harmonisation s'achevant en 2028. Ce processus d'intégration fiscale a été instauré en 2016 (fusion Condé/Mesnil-Raoult) puis modifié en 2017 (fusion Condé/Troisgots).

En compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales résultat de la réforme fiscale, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes à partir de cette année. Toutefois, la sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB.

Le Conseil municipal décide de :

- Voter les taux de fiscalité 2021 comme suit :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 32,41 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non-bâties (TFPNB) : 27,38 %
- Etant entendu qu'il s'agit de taux de convergence à atteindre au terme de la période de lissage des 12 ans (2028), suite à la création de la dernière commune nouvelle au 01/01/2017 entre Condé-sur-Vire et Troisgots.

Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

3) Subvention au budget annexe Condé Espace

Le Conseil municipal décide de :

- Approuver l'attribution d'une subvention d'équilibre de 69 272 € au budget annexe *Condé Espace*.

Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

4) Subvention au budget annexe CCAS

Le Conseil municipal décide de :

- Approuver l'attribution d'une subvention d'équilibre de 30 000 € au budget autonome du CCAS.

Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

5- Budget annexe *Condé Espace* - vote du BP 2021

Rapporteur : M. Emmanuel JAMARD

L'exposé de ce point appelle le commentaire suivant :

- M. Éric CAUVIN précise que le carnet de réservations est rempli à partir du 1^{er} septembre, ce qui justifie le prévisionnel de recettes à hauteur de 40 000 €. C'est ambitieux, mais tout à fait réalisable. Le dernier trimestre est toujours très actif en ce qui concerne Condé Espace.

Le Conseil municipal décide de :

- Approuver, par chapitre, le BP 2021 du budget annexe *Condé Espace* présenté ci-après :
 - section de fonctionnement : 128 907 €
 - section d'investissement : 22 399 €

		2020		2021	
FONCTIONNEMENT		BP	CA	Crédits	Variation % 2021/2020
DEPENSES	011 Charges à caractère général	34 800	28 630,67	34 700	100%
	012 Charges de personnel	77 150	73 420,00	79 850	103%
	022 Dépenses imprévues	0	0,00	0	
	023 Virement à la section d'invest.	6 896	0,00	0	0%
	042 Opérations d'ordre entre sections	16 751	16 750,52	12 352	74%
65 Autres charges de gestion courante	2 005	1 207,62	2 005	100%	
		137 602	120 008,81	128 907	94%

		2020		2021		
INVESTISSEMENT		BP	CA	RAR 2020	Nouveaux crédits 2021	TOTAL
DEPENSES	001 Déficit d'investissement reporté	17 889			0	0
	021 Immobilisations corporelles	3 290	0,00		5 000	5 000
	23 Immobilisations en cours	20 357	6 703,03		17 399	17 399
		41 536	6 703,03	0	22 399	22 399

		2020		2021	
FONCTIONNEMENT		BP	CA	Crédits	Variation % 2021/2020
RECETTES	002 Excédent de fonct. reporté	19 749	0,00	19 635	99%
	75 Autres produits de gestion courante	117 853	119 894,55	109 272	93%
	77 Produits exceptionnels		0,00		
		137 602	119 894,55	128 907	94%

		2020		2021		
INVESTISSEMENT		BP	CA	RAR 2020	Nouveaux crédits 2021	TOTAL
RECETTES	001 Excédent d'investissement reporté	0			10 047	10 047
	021 Virement de la section fonct.	6 896			0	0
	040 Opérations d'ordre entre sections	16 751	16 750,52		12 352	12 352
	10 Fonds divers, réserves	17 889	17 888,90		0	0
13 Subventions	0			0	0	
		41 536	34 639,42	0	22 399	22 399

Pour : 25 Contre : Abstentions :

6- Budget annexe *Lotissement du Mesnil-Grimault (La Pommeraie)* - vote du BP 2021

Rapporteur : M. Emmanuel JAMARD

Le budget dégagera à sa clôture un bénéfice prévisionnel de 182 000 €. Cet excédent permettra de financer des travaux de sécurité routière dans la rue de la Planquette (afin de répondre aux attentes des riverains exprimées au moment du lancement du projet de lotissement).

Le Conseil municipal décide de :

- Approuver, par chapitre, le BP 2021 du budget annexe *Lotissement du Mesnil-Grimault (La Pommeraie)* présenté ci-après :
 - section de fonctionnement : 341 133 € (dépenses) et 528 750 € (recettes)
 - section d'investissement : 162 396 €

		2020		2021	
FONCTIONNEMENT		BP	CA	Crédits	Variation % 2021/2020
DEPENSES	002 Déficit de fonctionnement reporté	0	0,00	0	
	011 Charges à caractère général	250 000	171 672,93	250 000	100%
	042 Opérations d'ordre entre sections	227 466	227 465,17	91 128	40%
	043 Opérations d'ordre	464	463,50	0	0%
	65 Autres charges de gestion courante	5	0,00	5	
	66 Charges financières	464	463,50	0	0%
		478 399	400 065,10	341 133	71%

		2020		2021		
INVESTISSEMENT		BP	CA	RAR 2020	Nouveaux crédits 2021	Total
DEPENSES	001 Déficit d'investissement reporté	0	0,00	0	0	0
	040 Opérations d'ordre	162 396	91 127,88	0	162 396	162 396
	16 Emprunts et dettes assimilées	72 000	72 000,00	0	0	0
		234 396	163 127,88	0	162 396	162 396

		2020		2021	
FONCTIONNEMENT		BP	CA	Crédits	Variation % 2021/2020
RECETTES	002 Excédent de fonctionnement reporté	75 533	0,00	23 710	
	042 Opérations d'ordre	162 396	91 127,88	162 396	100%
	043 Opérations patrimoniales	464	463,50	0	0%
	70 Vente de terrains aménagés	270 943	256 650,97	342 644	126%
	75 Déficit du budget annexe	67 639	0,00	0	
		576 975	348 242,35	528 750	92%

		2020		2021		
INVESTISSEMENT		BP	CA	RAR 2020	Nouveaux crédits 2021	Total
RECETTES	001 Excédent d'investissement reporté	6 930	0,00	0	71 268	71 268
	040 Opérations d'ordre entre sections	227 466	227 465,17	0	91 128	91 128
	10 Excédents de fonct capitalisés	0	0,00	0	0	0
	16 Emprunts et dettes assimilées	0	0,00	0	0	0
		234 396	227 465,17	0	162 396	162 396

Pour : 25 Contre : Abstentions :

7- Budget annexe *Panneaux photovoltaïques* - vote du BP 2021

Rapporteur : M. Emmanuel JAMARD

Le Conseil municipal décide de :

- Approuver, par chapitre, le BP 2021 du budget annexe *Panneaux photovoltaïques* présenté ci-après :
 - section de fonctionnement : 43 290 €
 - section d'investissement : 13 436 €

		2020		2021	
FONCTIONNEMENT		BP	CA	Crédits	Variation % 2021/2020
DEPENSES	011 Charges à caractère général	27 555	510,22	33 033	120%
	023 Virement à la section d'invest.	0	0,00	0	
	042 Opérations d'ordre	6 688	6 687,00	6 688	100%
	66 Charges financières	2 780	2 779,86	2 569	92%
	69 Impôts sur les bénéfices	1 000	857,00	1 000	100%
		38 023	10 834,08	43 290	114%

		2020		2021		
INVESTISSEMENT		BP	CA	RAR 2020	Nouveaux crédits 2021	TOTAL
DEPENSES	001 Déficit d'investissement reporté	0	0,00	0	0	0
	16 Emprunts et dettes assimilées	6 024	6 023,23	0	6 235	6 235
	23 Immobilisations en cours	6 749	0,00	0	7 201	7 201
		12 773	6 023,23	0	13 436	13 436

FONCTIONNEMENT		BP	CA	Crédits	Variation % 2021/2020
RECETTES	002 Excédent de fonct. reporté	21 922	0,00	27 189	124%
	70 Ventes de produits	16 101	16 101,77	16 101	100%
	75 Autres produits de gestion courante	0	0,00	0	
	77 Produits exceptionnels	0	0,00	0	
		38 023	16 101,77	43 290	114%

INVESTISSEMENT		BP	CA	RAR 2020	Nouveaux crédits 2021	TOTAL
RECETTES	001 Excédent d'investissement reporté	6 085	0,00	0	6 748	6 748
	021 Virement de la section de fonct.	0	0,00	0	0	0
	040 Opérations d'ordre	6 688	6 687,00	0	6 688	6 688
	10 Dotations, fonds divers, réserves	0	0,00	0	0	0
		12 773	6 687,00	0	13 436	13 436

Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

8- Convention d'adhésion au programme national « Petites Villes de Demain »

Rapporteur : M. le Maire

Le programme « Petites Villes de Demain » vise à donner aux élus des communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure des fonctions essentielles de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Le programme est déployé sur 6 ans : **2020-2026**.

Dans la Manche, 37 villes sont lauréates de ce programme. Au sein de l'intercommunalité, notre commune est lauréate, en candidature groupée avec les villes de Marigny-le-Lozon et Torigny-les-Villes.

Le programme porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires au bénéfice des villes lauréates comporte 3 piliers :

- un appui global en ingénierie, notamment par le biais du financement à 75 % **d'un chef de projet** Petites Villes de Demain ;
- des **outils et expertises sectorielles**, dans l'ensemble des champs nécessaires à la revitalisation des centralités, et notamment l'habitat, le commerce, l'économie locale et l'emploi, les mobilités douces, la transition écologique ;
- un accès à un réseau professionnel étendu, au travers de la création du « **Club Petites Villes de Demain** ».

Pour les communes lauréates du dispositif et leurs intercommunalités, les étapes à franchir sont les suivantes :

- signature d'une **convention d'adhésion** : premier acte d'engagement dans le programme, cette convention est co-signée par les exécutifs de la ou des communes lauréates et de l'intercommunalité, par le préfet, et le cas échéant par tout autre partenaire institutionnel et technique. La signature de cette convention d'adhésion permet de solliciter le co-financement du chef de projet.
- **recrutement du chef de projet** : il assure le pilotage opérationnel du projet de revitalisation pour le compte de l'exécutif local. Le portage administratif du chef de projet peut être assuré par une ville lauréate ou par l'intercommunalité.
- signature d'une **convention-cadre** Petites Villes de Demain, dans les 18 mois maximum suivant la signature de la convention d'adhésion. Celle-ci contient la stratégie de revitalisation et les actions et moyens à déployer pour la concrétiser.

Le Conseil municipal décide de :

- **Affirmer son engagement dans le programme Petites Villes de Demain, en partenariat avec les villes de Marigny-le-Lozon et Torigny-les-Villes et la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo ;**
- **Donner son accord pour que le maire engage toutes les démarches y afférentes ;**
- **Autoriser le maire à signer la convention d'adhésion au programme.**

Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

9- Acquisition du site de l'ancienne distillerie

Rapporteur : M. le Maire

La commune a sollicité l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) pour acquérir le site de l'ancienne distillerie, réaliser les études préalables et engager les travaux de démolition de la friche industrielle. Les travaux et études ont pu bénéficier d'une aide de la Région Normandie à hauteur 70 % au titre du fonds « friches ».

Conformément à la convention d'intervention foncière du 20/04/2018 et compte tenu de la fin de l'opération de démolition, la commune doit racheter le site à l'EPFN.

Il est rappelé que l'objectif de la commune est de :

- réaliser la voie douce et construire la passerelle la reliant au chemin de halage
- aménager un parking végétalisé d'une cinquantaine de places

Le prix de rachat du terrain se décompose comme suit :

- foncier : 38 000 €
- marge EPFN : 1 547,64 €
- prix de cession : 39 547,64 €
- TVA sur prix total (20 %) : 7 909,53 €
- prix de cession TTC : **47 457,17 €**

Le Conseil municipal décide de :

- Approuver le rachat auprès de l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN) de la parcelle cadastrée AD n°16, d'une contenance de 6 804 m², correspondant au site de l'ancienne distillerie, sis 19 rue Raymond Brûlé à Condé-sur-Vire, au prix de 47 457,17 € TTC ;
- Dire que la vente sera confiée à l'étude de Me Kouah à Torigny-les-Villes ;
- Autoriser le Maire à signer l'acte de vente et tous documents subséquents.

Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

10- Décisions du Maire par délégation

N°	DATE	DOMAINE DE DELEGATION	OBJET	MONTANT TTC
Décis-2021-32	24/03/2021	Domaine et patrimoine	Acquisition d'une remorque plateau	4 186,04 €
Décis-2021-33	24/03/2021	Domaine et patrimoine	Refaire relevés d'étanchéité en pourtour sur la terrasse de la Médiathèque	2 607,02 €

11- Communications de la Municipalité

- **Alain EUDES :**
 - **Site de la Gare :** forte fréquentation ! Sur la partie en contrebas de la RD 53, est envisagée la création d'un terrain de bicross (demande de jeunes condéens). Il s'agira d'un aménagement très simple, constitué de quelques bosses, à un coût très réduit. Cela répondra aux attentes de la tranche d'âge des 7-14 ans
- **Nathalie LECLER :**
 - **Ecole maternelle :** demain sera le dernier jour pour Huguette BESSON qui part en retraite, après plus de 20 ans de carrière.
 - **Fermeture d'une classe à l'école maternelle :** à cause d'un enfant dépisté positif.
 - **Retour du confinement pour les écoles :** la commune assurera un accueil de garde pour les enfants de personnels prioritaires, y compris pendant les vacances scolaires.
- **Sylvie GAUTIER :**
 - **Villes en scène 2021-2022 :** les spectacles sélectionnés par la commune ont été retenus sauf un.
- **Éric CAUVIN :**
 - **Remise des prix des maisons fleuries à la Mautelière :** deux résidentes primées. Une plante offerte également à la résidence

12- Questions diverses

1) Condé-sur-Vire : centre de dépistage COVID vendredi 02/04/2021

- Lieu : salle des fêtes de Condé-sur-Vire
- Horaires : 9h à 16h30

- Formalités : être muni(e) de sa carte d'identité et de sa carte vitale

2) Réfection de la toiture de l'école élémentaire

Mme Catherine COQUELIN demande comment les travaux vont s'organiser du fait de l'avancement des vacances scolaires de 15 jours. Il est répondu que les travaux seront bien évidemment avancés pour ne pas gêner le déroulement de l'école au moment de la reprise le 26 avril.

3) Télétravail

Mme Pierrette POUSSET demande ce qu'il en est avec le personnel communal. Il est répondu que, lors du 2nd confinement en novembre 2020, les agents administratifs avaient refusé de travailler en distanciel. Pour ce 3^{ème} confinement, la solution du télétravail sera à nouveau proposée aux agents. En tout état de cause, des mesures sanitaires strictes sont en vigueur dans le service administratif ainsi que dans les services extérieurs : port du masque obligatoire, y compris dans les bureaux individuels, lavage régulier des mains au gel hydroalcoolique, distanciation physique de 2m lors des réunions, pas de pause-café à l'intérieur des locaux...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.

La secrétaire de séance,
Sylvie GAUTIER



Le Maire,
Laurent PIEN

